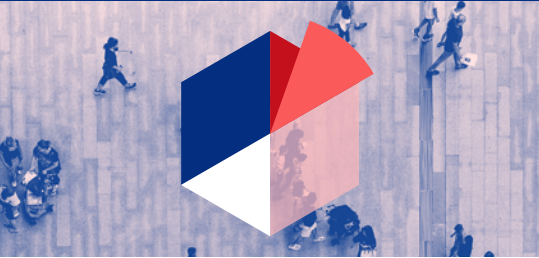


## Baisse du déficit avec des recettes croissantes et des dépenses en ralentissement

Insee Première • n° 2106 • Mai 2026



En 2025, le déficit public s'établit à 152,5 Md€ après 169,1 Md€ en 2024, soit 5,1 % du produit intérieur brut, après 5,8 %. Les recettes augmentent plus rapidement qu'en 2024, et davantage que l'activité. Les dépenses ralentissent du fait du repli des dépenses liées à la crise énergétique et de la baisse de l'inflation. La dette publique s'établit à 115,7 % du PIB, après 112,6 % en 2024.

**Avertissement :** Le compte des administrations publiques est très peu révisé par rapport à la version publiée fin mars ([Information Rapide n°78](#)).

En 2025, le **déficit public au sens de Maastricht** atteint 152,5 milliards d'euros (Md€), soit 5,1 % du produit intérieur brut (PIB), en baisse de 16,6 Md€ par rapport à 2024 (169,1 Md€, soit 5,8 % du PIB) ► [figure 1](#) ► [figure 2](#) ► [figure 3](#). Cette réduction s'explique essentiellement par une croissance forte des recettes, notamment des prélèvements obligatoires, soutenus par l'introduction de **mesures nouvelles**. Les dépenses publiques ralentissent sous l'effet de la baisse de l'inflation entamée en 2024. Le solde de l'État, qui porte l'essentiel des mesures de hausses en recettes, s'établit ainsi à -128,1 Md€ (après -151,1 Md€ en 2024), tandis que celui des organismes divers d'administration centrale (ODAC) diminue à -2,2 Md€ (après -1,4 Md€). Le déficit des administrations publiques locales (APUL) est aussi en réduction, atteignant 15,6 Md€ en 2025 après 17,8 Md€ en 2024, et se répartit entre les collectivités territoriales (-9,3 Md€) et les organismes divers d'administration locale (ODAL, -6,2 Md€). Enfin, le solde des administrations de sécurité sociale (ASSO) devient déficitaire à -6,7 Md€ (après +1,1 Md€ en 2024), pour la première fois depuis 2021.

### Les recettes accélèrent à +3,9 %, après +3,2 %

En 2025, les recettes publiques augmentent de 3,9 % par rapport à 2024, contre seulement +2,0 % pour le PIB en euros courants ► [figure 4](#). Le taux de prélèvements obligatoires (net des crédits d'impôt) augmente de 0,9 point et atteint 43,6 % du PIB en 2025.

### ► 1. Principaux ratios de finances publiques

Ratio de finances publiques	en % du PIB				
	2019	2022	2023	2024	2025
Capacité (+) ou besoin (-) de financement des administrations publiques	-2,4	-4,7	-5,4	-5,8	-5,1
Dette publique (brute) <sup>1</sup>	97,9	111,4	109,5	112,6	115,7
Dette publique nette <sup>2</sup>	88,8	101,1	101,4	104,5	108,5
Recettes publiques	52,8	53,7	51,4	51,2	52,2
Dépenses publiques	55,2	58,4	56,8	57,0	57,3
Prélèvements obligatoires <sup>3</sup>	43,9	45,0	43,2	42,7	43,6

<sup>1</sup> Au sens du traité de Maastricht ► [définitions](#).

<sup>2</sup> La dette publique nette est égale à la dette publique brute diminuée de certains éléments d'actif ► [définitions](#).

<sup>3</sup> Le taux de prélèvements obligatoires est calculé net des crédits d'impôt.

**Lecture :** En 2025, le besoin de financement (ou déficit) des administrations publiques représente 5,1 % du PIB.

**Source :** Insee, comptes nationaux, base 2020.

La croissance spontanée – c'est-à-dire la croissance effective corrigée des mesures nouvelles – des prélèvements obligatoires est légèrement plus forte que l'activité en valeur (+2,2 % contre +2,0 %), principalement portée par une croissance spontanée des recettes de l'impôt sur le revenu (IR) du fait de fortes régularisations de l'IR à payer en 2025. Ces dernières s'expliquent par la hausse des revenus réels en 2024. Les recettes des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), du fait de la hausse du nombre de transactions immobilières, et celles de l'impôt sur les sociétés (IS), augmentent aussi plus vite que l'activité. Ces effets sont tempérés par une moindre croissance des recettes de TVA, qui augmente en deçà de son assiette taxable, elle-même inférieure à l'activité, et de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, du fait d'une baisse structurelle de la consommation de produits pétroliers.

Les mesures nouvelles ont un effet positif sur les prélèvements obligatoires de 2025 à hauteur de 23,0 Md€, incluant notamment des mesures exceptionnelles comme la contribution exceptionnelle sur les bénéficiaires des grandes entreprises et celle sur le fret maritime (+8,0 Md€), ainsi que d'autres mesures comme le reprofilage des allègements généraux (+1,6 Md€, y compris

l'effet de retour sur l'impôt sur les sociétés) et la hausse du taux de cotisation retraites pour la fonction publique territoriale et hospitalière (+1,8 Md€).

### Les dépenses publiques ralentissent en 2025 à +2,5 % après +4,0 %

En 2025, les dépenses publiques augmentent de +2,5 % après +4,0 % en 2024. Ce ralentissement s'explique en partie par la baisse de l'inflation depuis 2024 : la hausse des prix à la consommation s'établit en moyenne annuelle à seulement +0,9 % en 2025, après +2,0 % en 2024 et deux années de forte inflation en 2023 et 2022 (respectivement +4,9 % et +5,2 %).

Les prestations sociales (retraite, chômage, remboursements médicaux, etc.), pour beaucoup d'entre elles indexées sur l'inflation passée, ralentissent (+23,6 Md€ en 2025, soit +3,2 %, après +38,4 Md€ en 2024 soit +5,4 %). Elles progressent toutefois davantage que sur la période 2009-2019 (+2,5 % en moyenne). Les pensions de retraite notamment, premières contributrices à la hausse de ces dépenses, sont revalorisées en 2025

en fonction de l'inflation de 2024, qui est moindre que celle de 2023 (appliquée aux revalorisations 2024) : elles augmentent au total de 13,2 Md€ (+3,3 %) en 2025 après +24,9 Md€ (+6,7 %) en 2024.

Les dépenses de consommations intermédiaires (hors correction au titre des **services d'intermédiation financière indirectement mesurés - Sifim** - sur les intérêts versés) sont quant à elles dépendantes de l'inflation courante. Elles augmentent en 2025 de seulement 0,2 Md€ (+0,1 %), après +4,5 Md€ en 2024 (+2,8 %). La quasi-stabilité de ces dépenses contraste également avec leur hausse moyenne avant la crise sanitaire et le choc inflationniste de 2022-2023 (+1,9 % en moyenne par an sur la période 2009-2019). Par ailleurs, la dépense d'investissement augmente de 4,7 Md€ (+3,7 %) après +7,7 Md€ (+6,5 %) en 2024.

Les frais de personnel ralentissent : ils progressent de 7,0 Md€ (+1,9 %) en 2025, après +16,7 Md€ (+4,8 %) en 2024. Ils avaient augmenté en 2024 sous l'effet de revalorisations indiciaires (effet en année pleine de la revalorisation de +1,5 % en juillet 2023 et attribution de 5 points supplémentaires d'indice en janvier) auxquelles s'ajoutaient des mesures catégorielles (police et armée notamment) et conjoncturelles (primes pour les Jeux olympiques).

Les subventions (sur la production et sur l'investissement) diminuent de 1,5 Md€ (-1,6 %) en 2025 après -11,3 Md€ (-10,9 %) en 2024. Le recul de ces dépenses s'explique principalement par l'extinction des dernières mesures visant à protéger ménages et entreprises des hausses des prix de l'énergie (boucliers tarifaires, etc.).

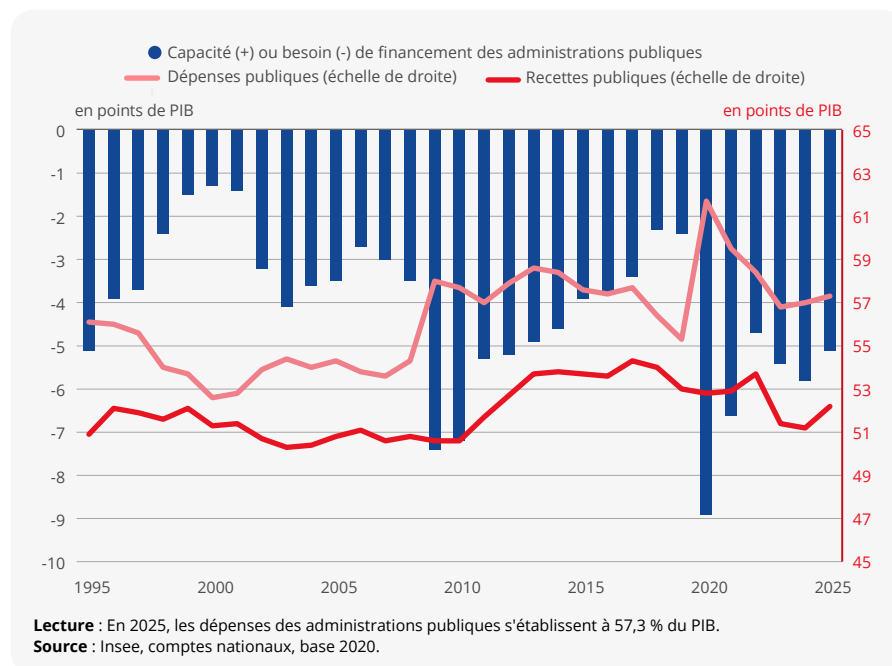
La dépense d'intérêts (hors correction Sifim) reste soutenue, en augmentation de 6,5 Md€ (+11,2 %) après +7,1 Md€ (+13,9 %) en 2024, sous l'effet de la hausse de l'encours de dette et de la remontée des taux d'intérêt depuis 2022, malgré le reflux de l'inflation.

### Le déficit des administrations centrales s'établit à 130,3 milliards d'euros en 2025

Le besoin de financement des administrations publiques centrales, constituées de l'État et des ODAC, s'élève à 130,3 Md€ en 2025, en baisse de 22,2 Md€ par rapport à 2024. Le déficit de l'État, établi à 128,1 Md€, se réduit de 23,0 Md€ par rapport à 2024, tandis que le déficit des ODAC augmente légèrement de 0,8 Md€ pour s'établir à 2,2 Md€.

Les dépenses de fonctionnement des administrations centrales, en hausse de 2,7 Md€, freinent nettement, augmentant de +1,1 % en 2025, après +5,4 % en 2024.

## ► 2. Dépenses et recettes publiques entre 1995 et 2025



## ► 3. Capacité (+) ou besoin (-) de financement des administrations publiques

Administration publique	2019	2022	2023	2024	2025
État	-65,9	-148,1	-152,9	-151,1	-128,1
Organismes divers d'administration centrale	-1,9	14,9	-0,9	-1,4	-2,2
Administrations publiques locales	-2,5	-1,1	-9,9	-17,8	-15,6
Administrations de sécurité sociale	12,1	8,5	11,8	1,1	-6,7
<b>Ensemble des administrations publiques</b>	<b>-58,2</b>	<b>-125,9</b>	<b>-151,9</b>	<b>-169,1</b>	<b>-152,5</b>

**Texte :** En 2025, le déficit (ou besoin de financement) de l'État est de 128,1 milliards d'euros.  
**Source :** Insee, comptes nationaux, base 2020.

Cette décélération est due au ralentissement, d'une part, des dépenses de consommations intermédiaires (+0,6 % après +2,0 %) du fait de la baisse de l'inflation, et d'autre part, des dépenses de rémunération des salariés (+1,3 % en 2025 après +6,6 % en 2024) en raison notamment du gel du point d'indice dans la fonction publique depuis juillet 2024. En outre, les dépenses de prestations sociales ralentissent légèrement (+2,4 % en 2025 après +3,5 % en 2024), du fait de moindre revalorisations des prestations indexées, notamment les pensions de retraite de l'État. Par ailleurs, en 2025, la baisse des subventions versées par les administrations centrales est nettement moins prononcée qu'en 2024 (-3,7 %, après -25,2 % en 2024) et s'explique principalement par l'extinction des boucliers tarifaires électricité et gaz, ainsi que par la bascule des bonus écologiques automobiles sur le dispositif Certificats d'économie d'énergie. Enfin les dépenses d'intérêts sur la dette continuent d'augmenter fortement (+14,3 % en 2025 après +13,2 % en 2024) et sont essentiellement portées par la dépense de l'État (+6,7 Md€, après +5,4 Md€ en 2024). L'augmentation des dépenses d'intérêts sur les emprunts d'État à plus d'un an (OAT), résultant des hausses de l'encours

et du taux d'intérêt moyen sur OAT, est légèrement atténuée par la baisse des taux d'intérêt sur les emprunts à moins d'un an. Les dépenses de transferts courants des APUC vers les autres sous-secteurs des administrations publiques (APU) sont de 63,0 Md€ en 2025, en baisse de 3,0 % par rapport à 2024.

Les recettes des administrations centrales sont en forte hausse (+32,1 Md€ en 2025 après +8,0 Md€ en 2024, soit +6,2 % après +1,6 %). Le produit cumulé des trois principaux impôts d'État - TVA, IR et IS - augmente de 2,7 % après une quasi-stagnation en 2024. Cette hausse des recettes des administrations centrales est en grande partie due à l'IR (+7,6 Md€, soit +7,9 % en 2025, après -0,9 % en 2024) et à l'instauration de nouvelles impositions en 2025 (cf. supra). En revanche, les recettes de production s'infléchissent légèrement, en hausse de +2,0 Md€ en 2025 contre +3,2 Md€ en 2024, soit +3,9 %, après +6,8 % en 2024. Par ailleurs, les revenus de la propriété augmentent de nouveau, à +10,0 % en 2025 après +9,0 % en 2024. La hausse de 1,2 Md€ est due à celle des dividendes versés à l'État, malgré la baisse des intérêts sur prêts et autres placements de l'État et des ODAC.

## ► 4. Principales dépenses et recettes des administrations publiques en 2025

Dépenses et recettes	Administrations publiques centrales		Administrations publiques locales		Administrations de sécurité sociale		Ensemble des administrations publiques <sup>1</sup>	
	En milliards d'euros	Évolution 2024/2025 (en %)	en milliards d'euros	Évolution 2024/2025 (en %)	en milliards d'euros	Évolution 2024/2025 (en %)	en milliards d'euros	Évolution 2024/2025 (en %)
<b>Total des dépenses<sup>1</sup></b>	<b>681,1</b>	<b>+1,5</b>	<b>335,5</b>	<b>+1,5</b>	<b>803,3</b>	<b>+3,3</b>	<b>1 714,2</b>	<b>+2,5</b>
Dépenses de fonctionnement <sup>2</sup> , dont :	250,1	+1,1	161,7	+0,6	137,0	+2,8	548,8	+1,4
<i>Consommations intermédiaires<sup>2</sup></i>	61,8	+0,6	61,8	-1,4	41,0	+1,7	164,6	+0,1
<i>Rémunérations des salariés<sup>3</sup></i>	184,9	+1,3	97,0	+1,8	88,2	+3,4	370,0	+1,9
Charges d'intérêts <sup>2</sup>	53,3	+14,3	6,0	-0,1	5,6	-2,7	64,7	+11,2
Prestations sociales en espèces et en nature	132,4	+2,4	31,4	+1,0	607,2	+3,4	771,0	+3,2
Transferts courants entre administrations publiques	63,0	-3,0	6,1	+2,7	20,3	+4,1	///	///
Autres transferts et subventions	129,1	-2,1	57,1	+3,1	21,9	+1,2	192,1	-0,6
Acquisitions nettes d'actifs non financiers, dont :	53,2	+4,0	73,3	+2,7	11,2	+11,6	137,7	+3,9
<i>Formation brute de capital fixe</i>	50,7	+3,0	70,7	+3,4	10,8	+8,9	132,2	+3,7
<b>Total des recettes<sup>1</sup></b>	<b>550,8</b>	<b>+6,2</b>	<b>319,9</b>	<b>+2,3</b>	<b>796,6</b>	<b>+2,3</b>	<b>1 561,7</b>	<b>+3,9</b>
Impôts et cotisations sociales <sup>3</sup>	458,0	+6,0	181,6	+3,6	740,6	+3,0	1 374,1	+3,9
Recettes de production	53,0	+3,9	49,5	+3,2	26,7	+2,0	129,2	+3,2
Revenus de la propriété	13,6	+10,0	4,6	+6,2	4,9	-12,9	23,0	+3,5
Transferts courants entre administrations publiques	6,0	+13,2	60,0	-0,8	23,4	-4,9	///	///
Autres transferts	20,3	+10,9	24,2	-1,7	0,8	-68,0	35,5	+4,4
<b>Capacité (+) / Besoin (-) de financement</b>	<b>-130,3</b>	<b>///</b>	<b>-15,6</b>	<b>///</b>	<b>-6,7</b>	<b>///</b>	<b>-152,5</b>	<b>///</b>

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

<sup>1</sup> Dans la colonne « Ensemble des administrations publiques », les transferts entre les trois sous-secteurs (administrations centrales, locales et de sécurité sociale) sont consolidés, si bien que les dépenses et recettes sont inférieures à la somme des dépenses et recettes des trois sous-secteurs.

<sup>2</sup> Hors correction au titre des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim) sur les intérêts versés.

<sup>3</sup> Y compris cotisations sociales imputées.

**Lecture** : En 2025, les dépenses des administrations publiques centrales s'élèvent à 681,1 milliards d'euros et augmentent de 1,5 % par rapport à 2024.

**Source** : Insee, comptes nationaux, base 2020.

### Le solde des administrations publiques locales s'améliore de 2,2 Md€

Le solde des APUL est en déficit de 15,6 Md€, soit 2,2 Md€ de moins qu'en 2024. Le solde des collectivités locales se réduit de 2,7 Md€, à -9,3 Md€ (après un déficit de 12,0 Md€ en 2024) : le déficit des communes se creuse et (-4,4 Md€, après -2,8 Md€ en 2024), celui des départements se réduit (-2,0 Md€, après -5,7 Md€ en 2024), tout comme celui des régions (-2,1 Md€ après -3,2 Md€ en 2024). Le déficit des ODAL (unités à compétence spécialisée, comprenant notamment l'opérateur Île-de-France Mobilités et la Société des grands projets, principaux contributeurs au déficit) augmente, à 6,2 Md€ en 2025 après 5,7 Md€ en 2024.

Les dépenses des APUL (+1,5 %) augmentent moins vite que les recettes (+2,3 %). L'investissement ralentit (+3,4 % après +8,1 % en 2024), atteignant 70,7 Md€ (après 68,4 Md€ en 2024). Les consommations intermédiaires sont en baisse (-1,4 %), sous l'effet notamment du recul des dépenses d'énergie. Les frais de personnel augmentent de 1,8 %, notamment à la suite de la hausse de trois points du taux de cotisation retraite en janvier 2025. Les prestations sociales d'action sociale, principalement portées par les départements, ralentissent, mais restent en hausse (+1,0 %) : les dépenses du Revenu de solidarité active (RSA) et de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) sont peu dynamiques, au contraire de celles de la Prestation compensatoire du handicap (PCH).

Les recettes des APUL progressent de +2,3 % (+3,6 % sur recettes d'impôt, après +3,5 % en 2024), comme en 2024. Les recettes d'impôt des départements bénéficient en particulier du net rebond des droits de mutation à titre onéreux (+19,8 %, après -12,5 % en 2024) grâce à la reprise du marché immobilier. Les recettes de TVA allant aux APUL augmentent de +1,3 %. Les transferts courants des APUC vers les APUL s'élèvent à 40,7 Md€ en 2025, en baisse de 1,7 % par rapport à 2024.

### Le solde des administrations de sécurité sociale se dégrade de 7,9 Md€ et devient déficitaire

En 2025, le solde des ASSO s'établit à -6,7 Md€ après 1,1 Md€ en 2024. Cette dégradation s'explique par une moindre progression des recettes (+18,1 Md€ en 2025 après +29,6 Md€) que des dépenses (+26,0 Md€ après +40,3 Md€). Hors Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES), qui dégage structurellement un excédent de par sa mission, le solde cumulé des autres administrations de sécurité sociale est en déficit de 22,1 Md€.

Le ralentissement des dépenses des ASSO est porté par les prestations sociales (+3,4 % après +6,0 %). Les prestations de retraite (en dehors des pensions de l'État qui font partie des dépenses de l'État) ralentissent (+3,5 % après +6,9 %), principalement du fait de la moindre revalorisation sur l'inflation passée (+2,2 % au 1<sup>er</sup> janvier 2025, après 5,3 %, pour les pensions de base, et +1,6 % au

1<sup>er</sup> novembre 2024, après +4,9 %, pour les pensions complémentaires). Les prestations de santé restent en hausse (+4,9 %), en particulier les indemnités journalières, les remboursements d'honoraires médicaux et paramédicaux et de médicaments. Les dépenses de prestations chômage diminuent (-0,3 %), les effets de la dégradation du marché du travail étant compensés par ceux de la réforme de l'assurance chômage de 2023.

Les recettes des ASSO ralentissent également à +2,3 % après +3,9 %. Les cotisations sociales (+3,3 % après +4,4 %) ralentissent mais sont plus dynamiques que la masse salariale du secteur privé (+1,8 % après +3,3 %), en raison de mesures nouvelles sur les allègements de cotisations sociales (resserrement des « bandeaux » maladie et famille, intégration de la prime de partage de la valeur dans l'assiette des allègements généraux) ; elles sont également soutenues par la hausse du taux de cotisation retraite employeur de la fonction publique territoriale et hospitalière. Les impôts sur le revenu décélèrent également (+3,3 % après +4,1 %) avec la masse salariale, mais la CSG et la CRDS restent soutenues par la forte hausse des revenus de remplacement (retraites en particulier) et les remises pharmaceutiques augmentent fortement. Les taxes et impôts sur la production se modèrent (+1,3 % après +2,5 %) avec le ralentissement de l'activité et la poursuite de la réduction de la part de TVA affectée aux ASSO. Les transferts courants des APUC vers les ASSO s'élèvent à 22,4 Md€ en 2025, en baisse de 5,1 % par rapport à 2024.

## La dette au sens de Maastricht s'établit à 115,7 % du PIB fin 2025

La dette publique au sens de Maastricht augmente de 154,4 Md€ en 2025 et s'établit à 3 460,5 Md€ ► [figure 5](#). La dette publique en point de PIB augmente à 115,7 %, après 112,6 % fin 2024. La **dette publique nette** s'accroît plus fortement (+177,8 Md€) et représente 108,5 % du PIB après 104,5 % fin 2024. L'écart de dynamique par rapport à la dette brute est principalement dû à la diminution de la trésorerie des administrations publiques (-19,9 Md€).

La principale contribution à l'augmentation de la dette au sens de Maastricht est celle de l'État (+136,2 Md€ après +170,2 Md€),

qui s'endette en titres de long terme (+140,8 Md€). Les dépôts au Trésor augmentent également (hors dépôts d'autres administrations publiques, +1,3 Md€). Dans le même temps, l'État diminue son encours de titres de court terme (-5,2 Md€) et de crédits (-0,6 Md€). Par ailleurs, l'État puise dans sa trésorerie (-15,0 Md€), si bien que sa contribution à l'augmentation de dette nette (+152,1 Md€) est plus forte que celle à la dette brute. La variation de la dette de l'État demeure proche de son déficit malgré la diminution de sa trésorerie, du fait d'importantes **décotes à l'émission** des titres du trésor.

La contribution des APUL à la hausse de la dette publique est légèrement moins

forte en 2025 qu'en 2024 (+13,2 Md€ après +14,1 Md€). L'endettement se fait principalement sous forme d'emprunts de long terme (+10,2 Md€) et de titres de long terme (+3,0 Md€). L'augmentation des prêts de long terme est portée par les collectivités locales : la contribution des communes à la dette publique augmente (+4,9 Md€), comme celle des départements (+2,1 Md€) et des régions (+2,4 Md€). L'augmentation de l'encours de titres de longs termes est principalement portée par Île-de-France Mobilités (+1,8 Md€). Le reste de la variation de dette des APUL s'explique par celle des syndicats et d'autres ODAL.

L'augmentation de la dette des APUL est légèrement inférieure à leur déficit : les APUL se financent en partie en utilisant leur trésorerie, mais achètent dans le même temps des actifs financiers.

### ► 5. Dette publique et dette publique nette

Administration publique	en milliards d'euros			
	Au 31 décembre 2024		Au 31 décembre 2025	
	Dette publique <sup>1</sup> (brute)	Dette publique nette <sup>2</sup>	Dette publique <sup>1</sup> (brute)	Dette publique nette <sup>2</sup>
État	2 686,5	2 575,1	2 822,7	2 727,3
Organismes divers d'administration centrale	69,6	36,8	69,0	37,4
Administrations publiques locales	262,6	248,9	275,7	261,4
Administrations de sécurité sociale	287,4	206,9	293,1	219,5
<b>Ensemble des administrations publiques</b>	<b>3 306,1</b>	<b>3 067,8</b>	<b>3 460,5</b>	<b>3 245,5</b>
<b>En % du PIB</b>	<b>112,6</b>	<b>104,5</b>	<b>115,7</b>	<b>108,5</b>

1 Au sens du traité de Maastricht ► [définitions](#).

2 La dette publique nette est égale à la dette publique brute diminuée de certains éléments d'actif ► [définitions](#).

**Lecture** : Fin 2025, la dette des administrations publiques est de 3 460,5 milliards d'euros.

**Source** : Insee, comptes nationaux, base 2020.

#### ► Définitions

La capacité ou le besoin de financement des administrations publiques est le solde du compte non financier, égal aux recettes diminuées des dépenses. Il correspond au **déficit public au sens de Maastricht**.

La **dette publique au sens de Maastricht** est brute, ce qui signifie que les actifs financiers des administrations publiques ne sont pas déduits de leurs passifs. Elle est évaluée en valeur nominale et est consolidée des passifs entre administrations publiques. Elle exclut certains types de passifs, essentiellement les créances commerciales et ceux liés aux délais de paiement.

La **dette publique nette** est égale à la dette publique brute diminuée des dépôts, des crédits et des titres de créance négociables (évalués à leur valeur nominale) détenus par les administrations publiques sur les autres secteurs institutionnels.

Les **mesures nouvelles** en prélèvements obligatoires sont les mesures fiscales ou sociales décidées par voie législative ou réglementaire et mises en œuvre par les pouvoirs publics. Elles ne sont pas un concept de la comptabilité nationale et l'estimation de leurs impacts est fournie par la DG Trésor.

Les dépenses de **service d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim)** des APUL sont ici incluses dans les intérêts versés et non dans la consommation intermédiaire [comme dans le cadre central de la comptabilité nationale](#).

Une **décote à l'émission** apparaît lorsque les taux de marché sont supérieurs aux taux payés sur les obligations émises, l'État reçoit alors moins que la valeur faciale du titre émis.

La **contribution à la dette** d'un sous-secteur est égale à la dette de ce sous-secteur diminuée des passifs détenus par les autres administrations publiques. La somme des contributions à la dette des différents sous-secteurs est égale à la dette au sens de Maastricht de l'ensemble des administrations publiques.

Les dépenses et recettes par sous-secteur sont diminuées des dépenses et recettes fléchées vers ou en provenance d'unités internes au sous-secteur, mais pas des dépenses et recettes fléchées vers ou en provenance des autres sous-secteurs APU. Ainsi, les transferts de l'État vers les APUL figurent dans les dépenses de l'État et des APUC et dans les recettes des APUL, avec donc un effet neutre sur le déficit APU.

**Direction générale :**  
88, avenue Verdier  
92541 Montrouge Cedex

**Rédaction en chef :**  
H. Michaudon,  
S. Papon

**Maquette :**  
M. Gazaix

**Code Sage :** IP262106  
ISSN 0997-6252

**Directeur de la publication :**  
Fabrice Lenghart

**Rédaction :**  
J.-P. Rathle

[@insee.fr](#)  
[@InseeFr](#)  
[www.insee.fr](http://www.insee.fr)

© Insee 2026  
Reproduction partielle autorisée sous réserve de la mention de la source et de l'auteur

Retrouvez les données associées à cette publication sur [insee.fr](http://insee.fr).

#### ► Pour en savoir plus

- **Eguienta J., Heam J.-C.**, « [Les comptes de la Nation en 2025 - Le PIB ralentit et le pouvoir d'achat des ménages se replie](#) », Insee Première n° 2105, mai 2026.
- **Bomo L.**, « [Pourquoi l'impôt sur le revenu collecté en 2025 est-il si dynamique ?](#) », in Note de conjoncture de l'Insee, décembre 2025.



**Insee**